

# REGLEMENT INTERIEUR SERVICES AFFAIRES SCOLAIRES RESTAURATION ENFANCE ET JEUNESSE

## *SOMMAIRE*

P°2 COORDONNÉES ET ÉQUIPES

P°3 ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS

P°7 ACCUEIL DE LOISIRS 11-18 ANS

P°9 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

P°12 PAUSE MÉRIDienne / RESTAURATION SCOLAIRE

P°14 INFORMATIONS COMMUNES A TOUS LES SERVICES

### **MONTREVAULT-SUR-ÈVRE**

Maison de l'Enfance – Grains de Soleil  
18, avenue de la Croix Verte – Saint Pierre Montlimart  
49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE  
02 41 70 85 18

Responsable des services enfance jeunesse : Céline BENETEAU  
Responsable adjoint des services enfance jeunesse : Pascaline GAUDIN

### **Service Accueil de loisirs 11-18 ans / service jeunesse : 02.41.70.95.89**

Directrice : Laurianne CLARISSE

### **Service Accueil de loisirs mercredis et vacances 3-11 ans : 02.41.70.95.70**

Directrice : Aline BOUCHEREAU  
Gestionnaire : Adeline GLAUMÉ

Sur chaque site un animateur est nommé référent du site et sera présent à l'année.  
L'équipe d'animation est composée de personnes ayant les qualifications requises par la réglementation. Des animateurs diplômés BAFA ou équivalent et des stagiaires selon les normes exigées, à savoir :

- 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans

### **Service Accueil Périscolaire : 02.41.70.96.91**

Directrices : Virginie ROUSSE – Sites du Fief-Sauvin, de la Chaussaire et du Puiset Doré  
Muriel MACÉ – Sites de Saint-Pierre-Montlimart et de Montrevault  
Élodie PORCHER – Sites de la Boissière-sur-Èvre, de Saint-Rémy-en-Mauges et du Fület  
Noémie RIPOCHE – Sites de Saint-Quentin-en-Mauges, la Salle-et-Chapelle Aubry et Chaudron-en-Mauges

Sur chaque site un animateur est nommé référent du site et sera présent à l'année.  
L'équipe d'animation est composée de personnes ayant les qualifications requises par la réglementation. Des animateurs diplômés BAFA ou équivalent et des stagiaires selon les normes exigées, à savoir:

- 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 encadrant pour 14 enfants de plus de 6 ans

### **Service Pause Méridienne / Restaurant scolaire : 02.41.70.96.91**

Adjointes : Virginie ROUSSE – Sites du Fief-Sauvin, de la Chaussaire et du Puiset Doré  
Muriel MACÉ – Sites de Saint-Pierre-Montlimart (temps de récréation du midi à l'école publique) et de Montrevault  
Élodie PORCHER – Sites de la Boissière-sur-Èvre, de Saint-Rémy-en-Mauges et du Fület  
Noémie RIPOCHE – Site de Saint-Quentin-en-Mauges et de Chaudron-en-Mauges

- Restaurant Scolaire du Fület *Espace Figulina*
- Restaurant Scolaire de Saint-Rémy-en-Mauges *Salle du Souchay*
- Restaurant Scolaire du Fief-Sauvin *Espace Intergénération*
- Restaurant Scolaire de la Chaussaire *Maison Commune de Loisirs*
- Restaurant Scolaire du Puiset-Doré *Espace Plurivalent*
- Restaurant scolaire de Montrevault *Accueil Périscolaire*
- Restaurant scolaire de Saint-Quentin-en-Mauges *Espace la Fontaine*
- Restaurant scolaire la Boissière-sur-Èvre *Salle Communale*
- Restaurant scolaire de Chaudron-en-Mauges *Salle «Les Marmitons»*



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS

## 1- PRÉSENTATION DES SERVICES

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire.  
L'accueil de loisirs communal est ouvert à tous les enfants à partir de 3 ans (ou l'âge de la scolarisation) et résidant sur la commune de Montrevault-sur-Èvre ou hors de ce territoire.  
Il fonctionne les mercredis, les vacances scolaires et propose des activités de loisirs (sport, bricolage, grand jeu, initiation culturelle,...) adaptées à l'âge des enfants accueillis, dans le cadre du projet pédagogique.  
Des séjours sont également proposés aux enfants à partir de 7 ans.

## SITES ET LOCAUX

4 sites d'accueil de loisirs ouverts à l'année (mercredis et vacances) :

**Chaudron-en-Mauges** (Restaurant scolaire) : pour les communes déléguées de Chaudron en Mauges, la Salle-et-Chapelle- Aubry et Saint-Quentin-en-Mauges

**Le Fief-Sauvin** (Espace inter-génération) : pour les communes déléguées de la Chaussaire, le Fief-Sauvin et le Puiset-Doré.

**Le Fuilet** (Espace Figulina) : pour les communes déléguées de la Boissière-sur-Èvre, le Fuilet et Saint-Rémy-en-Mauges

**Saint Pierre-Montlimart** (Grains de Soleil) : pour les communes déléguées de Montrevault et de St Pierre-Montlimart

1 cinquième ouvert uniquement lété :

**La Pétinière** (Chaudron-en-Mauges) : ouvert aux enfants de 8 à 13 ans de Montrevault-sur-Èvre, inscription obligatoire à la journée et au moins 4 jours sur une semaine de 5.

## HORAIRES

### MERCREDIS ET VACANCES

7h00-9h00 : péricentre sur chaque commune déléguée

9h00-12h00 : activités

12h00-13h15 : repas

13h15-17h30 : activités

17h30-19h00 : péricentre sur le site d'accueil

Possibilité de péricentre midi jusqu'à 12h30 et de 13h00 à 13h15

**Nous demandons aux familles de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Toute présence en dehors des temps d'activité sera facturée en temps de péricentre**

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Les fiches famille et enfant doivent être remplies sur le portail familles - Contacter la Maison de l'Enfance au 02.41.70.85.18. si vous n'avez pas de compte famille d'ouvert.**

### MERCREDIS ET VACANCES

Possibilités de s'inscrire:

- Le matin ou après midi avec ou sans repas

- La journée complète avec ou sans repas

- Un péricentre matin est proposé sur chaque commune déléguée à partir de 7h00 avec la possibilité de prendre la petit déjeuner jusqu'à 8h00

- Un péricentre soir est proposé uniquement sur les sites d'accueil jusqu'à 19h00

- Une navette en car est proposé au départ et au retour de chaque commune déléguée (cf horaires car dans transport)

LA PETINIÈRE	SÉJOURS
Inscription obligatoire sur 4 jours Transport en car matin et soir au départ et retour de chaque commune déléguée Possibilité de péricentre matin sur chaque commune déléguée et péricentre soir sur les sites d'accueil de loisirs	Inscriptions lors de la permanence  Obligation d'inscription à la semaine complète

## TRANSPORT

Communes	Lieux	Départ vacances et mercredis	Retour
La Chaussaire	Abris bus devant la boulangerie	8h45	17h50
Le Puiset-Doré	Parking école	8h55	17h40
Le Fief-Sauvin	Espace intergénération	9h05	17h30
St-Quentin-en-Mauges	Parking Espace La Fontaine	8h45	18h00
La-Salle-et-Chapelle-Aubry	Les Minières	8h55	17h45
Chaudron-en-Mauges	Restaurant scolaire	9h05	17h30
St-Rémy-en-Mauges	Parking école	8h45	17h45
La Boissière/Evre	Stop de l'école	8h55	17h35
Le Fuilet	Périscolaire	9h05	17h30
Montrevault	Parking Hôtel de Ville	9h15	Pas de retour en car
Saint Pierre Montlimart	Maison de l'Enfance	9h25	17h10

## 2- INSCRIPTIONS

L'inscription est prise en compte uniquement si :

- L'inscription administrative est complète,
- **La famille est à jour des paiements.**

MERCREDIS	VACANCES
<p><i>Les familles s'inscrivent par le biais du portail familles (ou par téléphone).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'inscrire l'enfant sur son lieu d'habitation et de scolarisation.</li> <li>- Possibilité d'inscription: <ul style="list-style-type: none"> <li>matin avec ou sans repas</li> <li>après midi avec ou sans repas</li> <li>journée avec ou sans repas</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Les familles s'inscrivent par le biais du portail familles (ou par téléphone), aux dates indiquées sur les tracts.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'inscrire l'enfant sur son lieu d'habitation ou de scolarisation</li> <li>- Obligation d'inscrire deux demi-journées par semaine minimum, en dehors de la sortie</li> <li>- Possibilité d'inscription matin ou après-midi avec ou sans repas ou journée avec ou sans repas</li> <li>- Inscription obligatoire à la journée le jour de la sortie.</li> </ul> <p>Une fois la semaine de permanence terminée, les inscriptions se font uniquement sur places restantes, par téléphone.</p>

SÉJOURS	LA PÉTINIÈRE
<p>Une permanence d'inscription est organisée pour tous les séjours.</p> <p>Les inscriptions se font selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordre d'arrivée aux permanences</li> <li>- Date de naissance des enfants (année civile)</li> <li>- L'enfant doit habiter ou être scolarisé sur Montrevault-Sur-Èvre</li> <li>- L'enfant doit avoir participé à une activité payante depuis le 1er janvier de l'année en cours</li> </ul> <p>Une fois la permanence terminée, les inscriptions se font uniquement sur places restantes, par téléphone.</p> <p>La personne présente peut inscrire une autre fratrie en plus de ses propres enfants.</p>	<p>Les familles s'inscrivent par le biais du portail famille (ou par téléphone), aux dates indiquées sur les tracts.</p> <p>Obligation d'inscription à journée et au moins 4 jours pour une semaine de 5 jours.</p> <p>Une fois la semaine de permanence terminée, les inscriptions se font uniquement sur places restantes, par téléphone.</p>

**POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION :** Vous devez remplir un dossier par le biais du Portail Familles, contactez le 02.41.70.85.18 pour l'ouverture du compte famille.

### 3- RÉSERVATIONS – ANNULATIONS

Accueil de Loisirs MERCREDI (périodes scolaires)	Par le biais du Portail Familles jusqu'à minuit le ...	Par téléphone jusqu'au ... inclus
Journée ou demi-journée	Lundi	Lundi
Péricentre (matin et soir)	Lundi	Mardi
Accueil de Loisirs VACANCES	Par le biais du Portail Familles	Par téléphone jusqu'au /à ... inclus
<b>RÉSERVATIONS</b>	Pendant la période d'inscription	Sur places restantes, <b>après</b> la période d'inscription
<b>ANNULATIONS pour le ...</b>		
Lundi	Pas de possibilité d'annulation : uniquement par téléphone	Jeudi
Mardi		Vendredi
Mercredi		Vendredi
Jeudi		Vendredi
Vendredi		Lundi
Péricentre matin et soir		La veille

Vous devez impérativement contacter le service par téléphone pour prévenir de toute absence.  
Pour toute annulation au delà de ces délais et sans justificatifs, vos inscriptions seront facturées.

#### Séjour 3-11 ans :

Trois semaines avant le jour du départ pour les séjours, il est possible de se désister sans que cela soit facturé.

Au-delà de ce délai le séjour sera dû sauf sur présentation d'un justificatif au nom de l'enfant.

**Pour toutes les activités, les justificatifs devront être transmis impérativement dans un délai de 15 jours pour être pris en compte.**

## 4- TARIFS

<b>ALSH 3-11 ans</b>		<b>+ 3% par rapport aux tarifs Sept. 2022</b>											
Accueil de loisirs	Montrevault-sur-Èvre						Accueil de loisirs	Hors Montrevault-sur-Èvre					
	Matin sans repas	AM sans repas	Matin avec repas	AM avec repas	Journée avec repas	Sortie		Matin sans repas	AM sans repas	Matin avec repas	AM avec repas	Journée avec repas	Sortie
0 à 300	2,60 €	3,13 €	5,22 €	5,73 €	8,35 €	9,39 €	0 à 300	3,12 €	3,76 €	6,27 €	6,88 €	10,03 €	11,27 €
301 à 600	2,99 €	3,60 €	6,00 €	6,60 €	9,50 €	10,68 €	301 à 600	3,59 €	4,32 €	7,21 €	7,92 €	11,40 €	12,82 €
601 à 900	3,46 €	4,14 €	6,90 €	7,58 €	10,93 €	12,30 €	601 à 900	4,15 €	4,97 €	8,28 €	9,10 €	13,12 €	14,76 €
901 à 1200	4,33 €	5,19 €	8,65 €	9,52 €	13,70 €	15,41 €	901 à 1200	5,20 €	6,23 €	10,38 €	11,42 €	16,44 €	18,50 €
1201 à 1500	4,75 €	5,71 €	9,52 €	10,46 €	15,08 €	16,96 €	1201 à 1500	5,70 €	6,85 €	11,42 €	12,56 €	18,09 €	20,35 €
1501 à 1800	5,35 €	6,43 €	10,70 €	11,77 €	16,96 €	19,08 €	1501 à 1800	6,42 €	7,71 €	12,84 €	14,12 €	20,36 €	22,90 €
1801 à 2100	6,02 €	7,22 €	12,04 €	13,25 €	19,08 €	21,47 €	1801 à 2100	7,22 €	8,67 €	14,45 €	15,90 €	22,90 €	25,76 €
2101 à 999999	6,77 €	8,14 €	13,55 €	14,90 €	21,47 €	24,14 €	2101 à 999999	8,12 €	9,76 €	16,26 €	17,88 €	25,76 €	28,97 €

Péricentre	Montrevault-sur-Èvre			Hors Montrevault-sur-Èvre		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
0 à 300	0,91 €	0,23 €	0,46 €	1,10 €	0,27 €	0,55 €
301 à 600	1,04 €	0,26 €	0,52 €	1,25 €	0,31 €	0,63 €
601 à 900	1,19 €	0,29 €	0,60 €	1,42 €	0,35 €	0,72 €
901 à 1200	1,36 €	0,34 €	0,67 €	1,63 €	0,40 €	0,81 €
1201 à 1500	1,50 €	0,37 €	0,75 €	1,80 €	0,44 €	0,90 €
1501 à 1800	1,69 €	0,41 €	0,84 €	2,02 €	0,50 €	1,01 €
1801 à 2100	1,89 €	0,47 €	0,95 €	2,27 €	0,56 €	1,14 €
2101 à 999999	2,13 €	0,52 €	1,07 €	2,56 €	0,63 €	1,28 €

## 5- INFOS PRATIQUES

### ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Les enfants pratiquant une activité hors de l'accueil de loisirs sont autorisés à s'absenter ou à quitter le local. Une autorisation précisant le nom de la personne qui viendra récupérer l'enfant ainsi que les horaires de l'activité sera à remplir sur le portail familles.

A leur retour d'activité, la personne responsable doit absolument s'assurer de la présence des animateurs dans les locaux avant de laisser l'enfant (certaines activités se passent à l'extérieur du centre).

### SORTIES

Les jours de sortie, il est important que les enfants arrivent à 9h pour ne pas perturber le bon fonctionnement de la journée. Le retour est prévu généralement pour 17h30. Cependant, des retards peuvent être constatés lors de ces journées.

Il est important de prévoir :

- une casquette, de la crème solaire ou à l'inverse, un vêtement de pluie,
- une tenue et des chaussures adaptées à l'activité.

Les pique-niques et goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.

Les sorties peuvent être remplacées voire annulées en fonction des conditions météorologiques, des effectifs, des recommandations des prestataires, des transports (grèves,...). Dans tous les cas, l'accueil des enfants sera assuré par nos services.

Lors de certains inter-sites (fête de centre, marché de Noël,...), nous demandons aux parents de venir chercher leurs enfants sur le lieu d'activité (le transport en car du soir n'est pas mis en place)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 11-18 ANS

## Service Jeunesse

### 1- PRÉSENTATION DES SERVICES

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire.  
L'accueil de loisirs communal est ouvert à tous les enfants qui sont dans l'année de leur 11 ans et résidant sur la commune de Montrevault-sur-Èvre ou hors de ce territoire.  
Il fonctionne les mercredis, les samedis, les vacances scolaires et propose des activités de loisirs (sport, bricolage, grand jeu, initiation culturelle,...) dans le cadre du projet pédagogique.  
Des séjours sont également proposés aux jeunes.

#### SITES ET LOCAUX

L'accueil de loisirs est proposé à l'Espace Jeunes à Saint-Pierre-Montlimart le mercredi et le samedi, l'accès est libre et gratuit.

L'espace jeunes est situé 3 rue Traversière à Saint-Pierre-Montlimart 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE (entre le centre social et l'école publique)

Pendant les vacances scolaires, les activités sont mises en place sur les différentes salles communales du territoire (salle de sports, salle des fêtes, salle des associations, etc), des inscriptions sont organisées avant chaque période de vacances.

#### HORAIRES

##### En Périodes scolaires :

L'espace jeunes à Saint-Pierre-Montlimart est ouvert les mercredis et les samedis de 14h00 à 18h00. En fonction des demandes des jeunes, d'autres plages d'ouverture pourront être envisagées au cours de l'année (ex : vendredi soir, mardi soir, etc.).

##### En période de vacances scolaires :

Un programme d'activités est prévu du lundi au vendredi (voire le samedi si certaines activités le nécessitent), les horaires sont fixés en fonction des activités proposées. Un tract récapitulatif du planning est distribué dans les collèges avant chaque période de vacances. Ce dernier est également disponible sur le site internet de Montrevault-sur-Èvre ([www.montrevaultsurevre.fr](http://www.montrevaultsurevre.fr) - rubrique "habiter et vivre").

**Nous demandons aux familles de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Toute présence en dehors des temps d'activité sera facturée en temps de péricentre.**

#### MODALITÉS ET FONCTIONNEMENT

Les fiches famille et enfant doivent être remplies sur le portail familles - Contacter la Maison de l'Enfance au 02.41.70.85.18 si vous n'avez pas de compte famille.

ESPACE JEUNES	VACANCES	SÉJOURS ET BIVOUACS
En accès libre et gratuit Présence d'un animateur.	Possibilité de s'inscrire aux activités à la carte.  En fonction des activités, il peut être imposé de s'inscrire à une ou deux activités (des précisions sont apportées dans les tracts)	Inscriptions lors de la permanence  Obligation d'inscription à la semaine complète

#### TRANSPORT

Si besoin nous pouvons mettre en place une navette afin de venir chercher votre enfant et/ou le ramener. Merci de nous contacter avant la fin des inscriptions par mail ou téléphone (impossible via le portail famille).

Après cette date, toute demande sera étudiée en fonction des arrêts et horaires déjà établis.

## 2- INSCRIPTIONS

L'inscription est prise en compte uniquement si :

- L'inscription administrative est complète,
- **La famille est à jour des paiements.**

ESPACE JEUNES	VACANCES	SÉJOURS
<p>L'accès est libre et gratuit . Aucune inscription n'est nécessaire.</p> <p>La fiche enfant doit être à jour sur le portail famille.</p>	<p>Les familles s'inscrivent par le biais du portail familles (ou par téléphone), aux dates indiquées sur les tracts.</p> <p>Les places sont limitées par activité.</p>	<p><i>Une permanence d'inscription est organisée pour tous les séjours.</i></p> <p>Les inscriptions se font selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ordre d'arrivée aux permanences</li><li>- Date de naissance des enfants (année civile)</li><li>- L'enfant doit habiter ou être scolarisé sur Montrevault-Sur-Èvre</li><li>- L'enfant doit avoir participé à une activité payante depuis le 1er janvier de l'année en cours</li></ul> <p>Une fois la permanence terminée, les inscriptions se font uniquement sur places restantes, par téléphone.</p> <p>La personne présente peut inscrire une autre fratrie en plus de ses propres enfants.</p>

**POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION** : Vous devez remplir un dossier par le biais du Portail Familles  
Pour cela, contactez le 02.41.70.85.18 pour l'ouverture du compte famille.

## 3- ANNULATIONS

Activités	Par le biais du portail ou téléphone,
Tous les jours de vacances	Pendant la période d'inscription
<b>Journées à annuler</b>	<b>En dehors de la période d'inscriptions, par téléphone, avant le ...</b>
Lundi	Jeudi
Mardi	Vendredi
Mercredi	Vendredi
Jeudi	Vendredi
Vendredi	Lundi

Au-delà de ces délais, vous devez contacter le service impérativement par téléphone.

### Séjours et Bivouacs :

Trois semaines avant le jour du départ pour les séjours et bivouacs, il est possible de se désister sans que cela soit facturé, au-delà de ce délai le séjour sera dû sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant. Concernant les séjours « Autonomie », le délai d'annulation sera fixé avec le groupe au début du projet.

**Tout certificat médical devra être transmis impérativement dans un délai de 7 jours pour être pris en compte.**

## 4- TARIFS

Les tarifs sont fixés en fonction des activités proposées et du quotient familial.  
Une cotisation annuelle de 1 € sera facturée lors de la première activité réalisée. (ou une fois par an si le jeune ne participe qu'aux activités gratuites)

GRILLES DE TARIFS JEUNESSE septembre 2023 (+ 3% par rapport aux tarifs Sept. 2022)								
	A	B	C	D	E	F	G	H
	matin sans repas	Matin sans repas + Péricentre M	matin avec repas	Matin avec repas+ Matin ss repas	1 journée sortie	1 journée sortie + AM ss repas	1 journée sortie + AM ac repas	4 AM ac repas
0-300	2,60 €	3,52 €	5,22 €	7,82 €	9,40 €	12,53 €	15,13 €	22,93 €
301-600	2,99 €	4,04 €	6,00 €	9,00 €	10,79 €	14,39 €	17,39 €	26,41 €
601-900	3,46 €	4,65 €	6,90 €	10,36 €	12,42 €	16,40 €	20,00 €	30,33 €
901-1200	4,33 €	5,69 €	8,65 €	12,98 €	15,57 €	20,56 €	25,08 €	38,07 €
1201-1500	4,75 €	6,25 €	9,52 €	14,27 €	17,13 €	22,63 €	27,60 €	41,86 €
1501-1800	5,35 €	7,03 €	10,70 €	16,06 €	19,28 €	25,71 €	31,05 €	47,08 €
1801-2100	6,02 €	7,91 €	12,04 €	18,06 €	21,68 €	28,90 €	34,93 €	53,00 €
2101-99999	6,77 €	8,89 €	13,55 €	20,32 €	24,39 €	32,52 €	39,29 €	59,61 €
TARIF HORS COMMUNES								
	A	B	C	D	E	F	G	H
	matin sans repas	Matin sans repas + Péricentre M	matin avec repas	Matin avec repas+ Matin ss repas	1 journée sortie	1 journée sortie + AM ss repas	1 journée sortie + AM ac repas	4 AM ac repas
0-300	3,12 €	4,22 €	6,27 €	9,39 €	11,28 €	15,03 €	18,16 €	27,52 €
301-600	3,59 €	4,84 €	7,21 €	10,80 €	12,95 €	17,26 €	20,87 €	31,69 €
601-900	4,15 €	5,58 €	8,28 €	12,43 €	14,91 €	19,67 €	24,01 €	36,39 €
901-1200	5,20 €	6,83 €	10,38 €	15,57 €	18,68 €	24,67 €	30,10 €	45,69 €
1201-1500	5,70 €	7,50 €	11,42 €	17,13 €	20,56 €	27,15 €	33,12 €	50,23 €
1501-1800	6,42 €	8,44 €	12,84 €	19,27 €	23,13 €	30,85 €	37,25 €	56,50 €
1801-2100	7,22 €	9,49 €	14,45 €	21,67 €	26,02 €	34,68 €	41,91 €	63,60 €
2101-99999	8,12 €	10,67 €	16,26 €	24,38 €	29,27 €	39,02 €	47,15 €	71,53 €

En cas de non paiement le service Accueil de Loisirs ne pourra plus accueillir l'enfant.

## 5- INFOS PRATIQUES

### DÉPART DES ENFANTS

#### Activités et sorties :

Les jeunes pourront partir seul uniquement si cela est indiqué sur la fiche enfant du portail famille (ou sur présentation d'une décharge signée des parents).

#### Espace jeunes :

Nous vous rappelons que les jeunes peuvent aller et venir à leur gré pendant les heures d'ouverture de l'espace jeunes, si les parents les ont autorisés à partir seul.

Montrevault-sur-Èvre se dégage de toutes responsabilités vis-à-vis des jeunes lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'espace jeunes.

### SORTIES ET ACTIVITÉS

Pour les activités à la journée, prévoir un pique-nique, une bouteille d'eau.

Les sorties peuvent être remplacées voire annulées en fonction des conditions météorologiques, des effectifs, des recommandations des prestataires, des transports (grèves,...). Dans tous les cas, l'espace jeunes pourra être ouvert.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## 1- PRÉSENTATION DES SERVICES

La commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE organise un accueil pour les enfants scolarisés au sein des différentes écoles de la Commune. C'est un lieu de détente, de loisirs dans l'attente soit de l'ouverture de l'école soit du retour en famille.

L'accueil périscolaire est soumis à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs. Il est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

### SITES ET HORAIRES

L'accueil fonctionne durant les jours de classe :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**Le matin et le soir, avant et après la classe.**

Le service ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires.

Lieux d'accueil	Adresse	Horaires
La Chaussaire	Accueil Périscolaire Rue du Centre 02.41.71.87.24	<b>OUVERTURE 7H</b>  <b>FERMETURE 19H</b>  Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
Le Fület	Espace FIGULINA Accueil Périscolaire Rue du Bois Chéri 02.41.63.63.62	
Montrevault	Accueil Périscolaire 18 Rue Foch 02.41.30.08.92	
Le Puiset	Espace Plurivalent Rue du commerce 06.75.00.89.61	
Saint-Pierre-Montlimart	Maison de l'enfance 18 avenue de la croix verte 02.41.70.95.14	
Saint-Quentin-en-Mauges	Accueil Périscolaire 6 Rue Saint Louis 02.41.70.90.81	
Saint-Rémy-en-Mauges	Accueil Périscolaire Ecole Maternelle St Joseph 11 Rue de l'Evre 02.41.46.13.76	
La Boissière sur Èvre	Accueil Périscolaire 3 rue Marmots 06.73.56.99.09	
La Salle et Chapelle Aubry	Salle Les petits gourmands Les Minières 02.41.75.13.14	
Le Fief-Sauvin	Espace Intergénération 6 Allée des chênes 02.41.63.96.51	
Chaudron-en-Mauges	Salle Les Marmitons Rue du Stade 02.41.70.13.95	

### ÉQUIPE

L'équipe s'engage à :

- être entièrement disponible auprès des enfants,
- accompagner les enfants jusqu'à l'école ou au bus, le matin et à assurer le retour jusqu'à la périscolaire le soir,
- ne confier l'enfant qu'aux parents ou à une autre personne autorisée à venir le chercher (par écrit ou apparaissant sur la fiche enfant du portail famille) munie d'une pièce d'identité. Prévenir l'équipe d'animation à chaque fois que cela arrive,
- ne laisser l'enfant partir seul que sur autorisation des parents (par écrit ou apparaissant sur la fiche enfant du portail famille).

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La fréquentation peut être régulière (jours fixes par semaine), occasionnelle ou en fonction d'un planning. Pour toute modification, il est important de prévenir l'accueil périscolaire.

En cas d'urgence, une modification exceptionnelle est possible, sous réserve de places disponibles.

L'enfant est libre dans le choix de son activité (lecture, jeux, repos, activités diverses, etc.). L'équipe est attentive au bien-être des enfants, à la vie collective, à l'autonomie des enfants, au respect des personnes et des biens, à l'hygiène et à la sécurité. Les locaux sont aménagés de manière à répondre à leurs différents besoins.

Les enfants ont la possibilité de faire leurs leçons mais l'animateur est là uniquement pour garantir le calme et non pour les accompagner dans leur travail.

Le matin, les enfants arrivant avant 8h (7h45 pour les sites de La Salle-et-Chapelle-Aubry et de St-Pierre-Montlimart) peuvent prendre un petit-déjeuner. Ils peuvent aussi apporter leur brosse à dents dans une trousse de toilette marquée à leur nom. Le soir, un goûter à prendre sur place est servi à tous les enfants au retour de l'école. Le petit déjeuner et le goûter sont fournis.

Tout retard des parents doit être signalé au plus vite à l'équipe d'animation.

N'oubliez pas de fournir un vêtement de pluie (important lors du trajet école-périscolaire) ou une casquette quand cela est nécessaire.

Le port du gilet jaune est obligatoire pour tous les déplacements.

**ATTENTION :** l'accueil périscolaire sur le site de La Salle-et-Chapelle-Aubry ne sera pas ouvert les jours où le transport scolaire n'est pas assuré (en cas d'intempéries par exemple).

## Pour des raisons de sécurité

**La famille doit impérativement accompagner l'enfant jusqu'à la porte de l'accueil périscolaire.**

## 2- INSCRIPTIONS

**L'inscription est à renouveler pour chaque rentrée scolaire.**

Chaque famille doit avoir fait l'inscription administrative pour chaque enfant utilisateur via le Portail Familles (ou par téléphone ou à la Maison de l'Enfance à St-Pierre-Montlimart).

**Pour chaque rentrée**, il est important de consulter votre dossier via le portail Familles afin de mettre à jour les informations données.

L'inscription est prise en compte uniquement si :

- L'inscription administrative est complète,
- La famille est à jour des paiements.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription (n° de téléphone, adresse, situation familiale, noms des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, changement de quotient familial, état de santé,...) doit être signalée au plus vite auprès de la direction du service et sur le portail familles.

**Les réservations / modifications / annulations se font via le portail familles, par téléphone, ou en se déplaçant à la Maison de l'Enfance.**

Pour toutes les familles n'ayant pas d'adresse mail, celles souhaitant créer un compte famille ou celles souhaitant rajouter un nouvel enfant sur leur compte, contactez directement le service.

**Pour toute nouvelle inscription :** Vous devez remplir un dossier par le biais du Portail Familles, Contactez le 02.41.70.85.18 pour l'ouverture du compte famille.

## 3- RÉSERVATIONS - ANNULATIONS

**Attention : aucune inscription ne pourra être prise sur répondeur.**

En cas de jour férié ou de fermeture du service, il faut anticiper d'au moins une journée par rapport au tableau ci-dessous.

En cas d'absence, quel qu'en soit le motif (enfant malade, enseignant absent, sortie ou voyage scolaire, grève...) il faut avertir, via le Portail Familles ou en laissant un message sur répondeur.

Pour le :	Par le biais du portail Familles, avant minuit le ...	Par téléphone Avant midi le...
Lundi	Jeudi	Vendredi
Mardi	Vendredi	Lundi
Jeudi	Mardi	Mercredi
Vendredi	Mercredi	Jeudi

#### **Cas particuliers : enfant malade ou enseignant absent**

- En cas d'absence signalée après 9h30 un justificatif (certificat médical ou photocopie de l'ordonnance) doit être remis dans un délai d'une semaine pour que le temps prévu ne soit pas facturé.
- En cas d'absence signalée avant 9h30 vous n'avez pas besoin d'apporter de justificatif.

#### **4- LES TARIFS**

Les tarifs varient en fonction de votre quotient familial (c'est à vous de nous le communiquer rapidement) :

Tarif Septembre 2023	
Tranche de quotients	Tarif (quart d'heure)
0-300	0,47
301-600	0,55
601-900	0,65
901-1200	0,77
1201-1500	0,90
1501-1800	1,00
1801-2100	1,10
2101 et plus	1,21

Le nombre de 1/4 d'heure facturé dépend de l'heure de début et de fin de l'école de votre enfant.

**En cas de non paiement le service Périscolaire ne pourra plus accueillir l'enfant.**

#### **Pénalités :**

- En cas d'absences signalées hors délai ou non signalées, le temps de présence prévu est facturé.
- Les parents devront reprendre leur enfant avant l'heure de fermeture, si ce n'est pas le cas une pénalité de 2h supplémentaires sera appliquée (par enfant).
- Si un enfant vient à la périscolaire alors qu'il n'était pas prévu, une pénalité de 2h supplémentaires sera appliquée à compter de la deuxième fois

**Contact pour toutes informations : 02.41.70.85.18**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## PAUSE MÉRIDIDIENNE / RESTAURANT SCOLAIRE

### 1- PRÉSENTATION DES SERVICES

La Commune de Montrevault-Sur-Èvre organise un service de restauration scolaire.

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative. Le temps de la pause méridienne doit être pour l'enfant :

- un temps pour se restaurer
- un temps pour se détendre
- un temps de convivialité

Mais aussi un temps d'apprentissage du goût et des règles de vie en collectivité. L'équipe d'encadrement assure :

- l'accompagnement des enfants de l'école au restaurant scolaire (aller / retour) ainsi que le pointage,
- le service des repas,
- la surveillance des enfants et la proposition d'activités.

Le restaurant scolaire est ouvert aux :

- Élèves scolarisés dans les différentes écoles (publique et privée),
- Personnels d'encadrement,
- Enseignants,
- Stagiaires.

#### SITES ET LOCAUX

Le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires.

##### ➤ Lieux

- Restaurant Scolaire du Fület *Espace Figulina* 02.41.70.52.98
- Restaurant Scolaire de Saint-Rémy-en-Mauges *Salle du Souchay* 02.41.30.41.44
- Restaurant Scolaire du Fief-Sauvin *Espace Intergénération* 02.41.63.07.26
- Restaurant Scolaire du la Chaussaire *Maison Commune de Loisirs* 02.41.56.70.86
- restaurant Scolaire du Puset Doré *Espace Plurivalent* 02.41.56.38.90
- Restaurant scolaire de Montrevault *Accueil Périscolaire* 02.41.30.40.83
- Restaurant scolaire de Saint-Quentin-en-Mauges *Espace la Fontaine* 07.60.90.78.20
- Restaurant scolaire la Boissière-sur-Èvre *salle communale* 06.73.56.99.09
- Restaurant scolaire de Chaudron-en-Mauges *Salle « Les Marmitons »* 02.41.70.13.95

#### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

##### Les services

En fonction du nombre d'enfants inscrits et de l'organisation, la prise des repas pourra se faire en plusieurs services. Une serviette en tissu sera fournie par la collectivité pour les pré-élémentaires- Des serviettes en papier seront données aux enfants d'élémentaires.

##### Les menus

Les menus sont affichés au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire. Ils sont aussi consultables sur le site internet.

Pour le Puset Doré, les repas sont cuisinés sur place et assure une liaison chaude pour les sites du Fület et de la Chaussaire.

Les repas du site de Saint-Quentin-en-Mauges et Chaudron-en-Mauges sont distribués et préparés par le site de Saint-Rémy-en-Mauges.

La cuisine du Fief-Sauvin assure un service pour Montrevault.

### 2- INSCRIPTIONS

Chaque famille doit avoir fait l'inscription administrative pour chaque enfant utilisateur via le Portail Familles (par téléphone ou au bureau de la Maison de l'Enfance à St Pierre Montlimart).

La fréquentation peut être régulière (jours fixes par semaine), occasionnelle ou en fonction d'un planning. L'inscription est prise en compte uniquement si :

- L'inscription administrative est complète,
- La famille est à jour des paiements.

Toute modification concernant les informations données lors des inscriptions (n° de téléphone, adresse, situation familiale, noms des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, changement de quotient familial, état de santé) doit être signalée au plus vite auprès de la direction du service et sur le portail familles.

**Les réservations / modifications / annulations se font via le PORTAIL FAMILLE accessible sur le site de la commune de Montrevault-sur-Èvre.**

### 3- RÉSERVATIONS – ANNULATIONS

En cas d'absence, quel qu'en soit le motif (enfant malade, enseignant absent, sortie ou voyage scolaire, grève...) il faut avertir, via le Portail Familles ou en laissant un message sur répondre.

Pour le repas du :	Sur le Portail Familles avant minuit le :	Par téléphone avant 9h30 le :
Lundi	Jeudi	Vendredi
Mardi	Vendredi	Lundi
Jeudi	Mardi	Mercredi
Vendredi	Mercredi	Jeudi

En cas d'absence signalée avant 9h30 par téléphone, le repas ne sera pas facturé, pour les motifs suivants : enfant malade et enseignant absent.

Tout repas annulé hors délai sera facturé.

Si un enfant vient déjeuner alors qu'il n'est pas inscrit, une pénalité de 1€ sera appliquée.

### 4- TARIFS

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial :

Tarif Septembre 2023		
Tranche de quotients	Tarif/repas/enfant	Tarif hors MSE/repas/enfant
0-300	3,66	4,16
301-600	3,98	4,48
601-900	4,24	4,74
901-1200	4,51	5,01
1201-1500	4,78	5,28
1501-1800	5,06	5,56
1801-2100	5,37	5,87
2101 et plus	5,80	6,30

Ils sont fixés par délibération du conseil municipal.

Un supplément de 0.50 € par repas sera appliqué aux familles extérieures à la commune de Montrevault-Sur-Èvre. Le prix du repas adulte est fixé à 6 € 70.

### 5- INFOS PRATIQUES

#### *HYGIÈNE – SANTÉ*

Les éventuelles allergies et les régimes spéciaux en découlant ne seront pris en compte que sur certificat médical établi par un Médecin-allergologue dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui sera remis à la Direction. Pour tout protocole particulier prendre rendez-vous auprès du Service Restauration Scolaire.

#### *RÈGLES DE VIE / DISCIPLINE*

Afin que le temps du repas soit un moment de détente, de plaisir et de retrouvailles entre copains, le personnel est chargé de faire respecter la nécessaire discipline et bonne conduite compatible avec la vie en collectivité. Il est important que les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire en acceptent les règles de vie (inscrites dans la Charte). Les enfants doivent respecter leurs camarades, le personnel ainsi que le matériel et les locaux.

En cas de non respect du règlement ou de la charte, la responsable du restaurant scolaire notifiera un avertissement qui sera transmis aux Parents pour signature. Au 3ème avertissement l'enfant et ses parents seront convoqués par le Maire Délégué et la directrice du service.

#### **POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION**

Vous devez remplir un dossier par le biais du Portail Familles, Contactez le 02.41.70.85.18 pour l'ouverture du compte famille.

# INFORMATIONS COMMUNES À TOUS LES SERVICES

## 1- FACTURATION

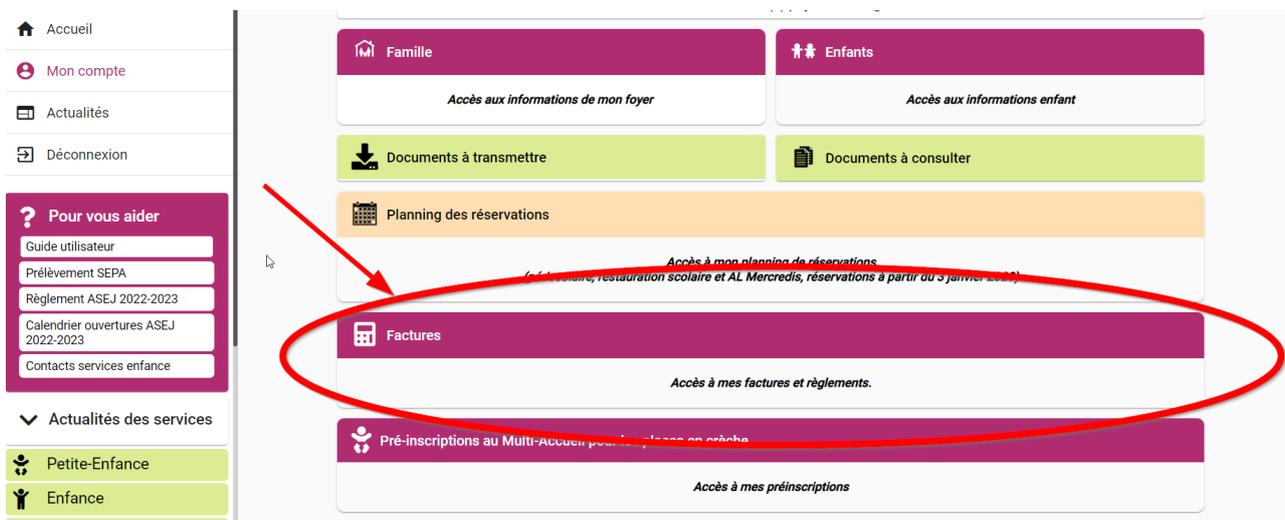
Une facture mensuelle par famille sera établie chaque début de mois pour les consommations sur l'ensemble des services utilisés le mois précédent. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial donné par la famille.

- Pour les bénéficiaires **CAF 49** : le tarif est calculé grâce à l'utilisation de l'appli Consultation des Données Allocataires par le Partenaire (CDAP) pour la consultation des QF CAF. Les parents sont amenés à autoriser son utilisation via le Portail Familles. Les familles qui dépendent de la **CAF d'un autre département**, doivent nous fournir une fois par an (au mois de janvier) une attestation à jour.
- Pour les bénéficiaires **MSA** : Les parents doivent une fois par an (au mois d'avril) fournir une attestation MSA à jour.

La famille qui n'a pas fourni son numéro d'allocataire et/ou son quotient familial CAF ou MSA se verra attribuer le tarif maximum. Une mise à jour du quotient familial sera faite au moins une fois par an. Si le quotient change en cours d'année c'est à la famille de fournir au service une attestation à jour.

Les factures d'un montant inférieur à 15€ ne sont pas émises. Vous les recevrez après cumul de deux ou plusieurs factures d'un montant supérieur à 15€. Pour éviter des reports de facturation sur une trop longue période, en fin d'année scolaire (juillet) et en fin d'année civile, les factures inférieures à 15 € seront dues et donc envoyées.

Vous recevrez un mail pour vous indiquer dès que votre facture est disponible sur votre portail familles dans :



**En cas d'absence de règlement, l'enfant ne pourra plus être accueilli sur les services.**

### Modalités Règlement des factures :

- **Prélèvement automatique** (mandat SEPA + RIB à fournir), vous ne pourrez pas cumuler avec un règlement en CESU ou chèques vacances papier ou dématérialisé
- **Carte bancaire** sur internet, via votre compte famille avant la fin du mois
- **Chèque** joindre le coupon de la facture ou écrire au dos du chèque : Bud 280 N° Titre N° facture N° rôle, éléments indiqués en bas des factures, à envoyer directement au Centre des Finances Publiques, Service de Gestion Comptable – 42 rue du Planty 49327 CHOLET CEDEX
- **Espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire** chez certains buralistes ou partenaires agréés muni de votre facture (QR code), liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite) :
  - **BAR PMU LE BH**: 2 Bis de la poste à Montrevault
  - **TABAC PRESSE** : 35 Rue du commerce à St Pierre Montlimart
  - **LE MARYWAN** : 6 Rue du Centre à La Chaussaire
- **Virement** : bien mettre le libellé suivant : Bud 280 N° facture N° rôle N° Titre, (exemple : bud 280 Fac 202303766 Role 2 T 595), merci de demander le RIB à [compta@montrevaultsurevre.fr](mailto:compta@montrevaultsurevre.fr)

- **Chèques CESU et Vacances « papier »** (joindre le coupon de la facture) ou **dématérialisés** (attention les chèques CESU et Vacances ne peuvent pas servir à régler le service de restauration scolaire, ils doivent être directement envoyés par courrier au Trésor Public de Cholet accompagnés d'un chèque bancaire, en complément, si besoin ou d'un virement bancaire). A l'adresse suivante : Centre des Finances Publiques, Service de Gestion Comptable – 42 rue du Planty 49327 CHOLET CEDEX  
**Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, les paiements en CESU ou chèque vacances ne sont pas possibles, vous devez nous contacter pour désactiver le prélèvement si celui-ci était déjà en place. Pour les CESU notre code NAN est 1235203\*3**

## 2- INFOS PRATIQUES

### HYGIÈNE – SANTÉ

En cas d'accident, l'équipe d'animation engagera les démarches nécessaires suivant la gravité, suivra les indications de la fiche sanitaire et préviendra l'adulte responsable de l'enfant.

En cas d'allergie ou tout autre problème de santé, le directeur de l'accueil doit être tenu informé et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant.

Les enfants présentant un état fébrile ou une infection temporaire ne seront pas accueillis. Dans le cas où ces symptômes surviendraient en cours de journée, il sera demandé aux parents de venir chercher leur enfant.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans ordonnance ou protocole à suivre.

### ASSURANCE

Des vêtements de rechange doivent être prévus par les parents pour les enfants qui en auraient besoin.

La structure organisatrice souscrit une assurance couvrant le personnel durant leur travail ainsi que les enfants pendant le temps d'accueil. Cette assurance ne dégage pas les parents de leur responsabilité en cas de dégradation volontaire du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. Nous vous demandons de vérifier que vous êtes bien assurés et, dans le cas contraire, vous devez souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages corporels auxquels sont exposés vos enfants lors des activités.

Lors des fêtes de centre ou lors de toutes activités exceptionnelles impliquant la présence des familles, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou de la personne responsable de l'enfant.

Il est interdit d'apporter tout matériel dangereux au centre.

Il est préférable que vos enfants ne portent pas de bijoux et n'apportent pas de jouets personnels. En cas de perte, nous déclinons toute responsabilité.

Les enfants devront respecter le personnel, le matériel, les jeux et les locaux. En cas de problème de comportement de l'enfant, les parents seront immédiatement avertis et la responsable se réserve le droit de statuer sur le maintien, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Toutes les activités sont financées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

### DÉPART DES ENFANTS

Les enfants sont confiés uniquement à leurs parents ou à une personne désignée sur la fiche enfant (ou sur présentation d'une décharge signée des parents) munie d'une pièce d'identité de la personne.

Les enfants pourront partir seul uniquement si cela est indiqué sur la fiche enfant (ou exceptionnellement sur présentation d'une décharge signée des parents).

**Le seul fait d'inscrire un enfant sur l'un de ces services constitue, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui sera affiché dans les locaux et mis en ligne sur le site internet de**

**Montrevault-sur-Èvre.**

**Ce règlement pourra être modifié et annulera le précédent.**

**Les enfants auront eux aussi à respecter les règles de vie établies par l'équipe.**

**EN CAS DE NON RESPECT DE CE RÈGLEMENT, DES SANCTIONS POURRONT ÊTRE APPLIQUÉES, ALLANT JUSQU'À L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DE L'ENFANT.**